

Commission 5 « Environnement, ressources et climat »

Rapporteur-es : Sylvie BOURBIGOT, Hervé GUYOMARD et Sylvie MAGNANON

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Procédure de renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique : Ajustement du périmètre d'étude et information sur les prochaines étapes »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En décembre 2020, les élus du Conseil régional ont approuvé la procédure de renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) avec un nouveau périmètre d'étude portant sur 68 communes. Cette nouvelle délibération a pour objectif, au terme d'une première phase de réflexions et de travaux :

- d'apporter des éléments d'information sur les avancées de la démarche et son calendrier ;
- de valider le périmètre d'étude ajusté du projet de Parc naturel régional d'Armorique.

La démarche engagée suit une procédure normée en plusieurs étapes, donnant lieu à l'animation d'une dynamique collective de concertation et d'appropriation des acteurs du territoire.

Pour les étapes à venir, le Conseil régional portera une attention toute particulière à :

- la conduite d'un exercice renforcé de priorisation des orientations de la charte pour l'élaboration du futur programme d'actions précisant un calendrier de réalisation et les principes d'intervention du syndicat mixte et de ses partenaires ;
- la définition du budget triennal et des moyens mobilisés par les différents partenaires ;
- la définition des relations entre les partenaires (gouvernance, financement, domaines d'intervention) ;
- l'établissement d'un système robuste et partagé de suivi et d'évaluation.

Le Préfet de région a rendu un avis invitant à réduire le périmètre d'étude envisagé, limitant l'extension à 10 des nouvelles communes proposées, en complément des 43 communes déjà classées (soit 53 communes au lieu de 68) en excluant notamment son extension à la rade de Brest. Une nouvelle évolution du périmètre a donc été proposée et validée en comité syndical le 22 mars 2022 en tenant compte de plusieurs enjeux :

- l'avis du Préfet de région ;
- l'agrégation des communes impliquées dans la dynamique de Géopark ;
- l'appui prioritaire aux EPCI déjà concernés par le parc ;
- la priorisation des communes présentant le patrimoine naturel le plus à même de conforter l'identité éco-paysagère.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note avec satisfaction que le processus de renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) suit son cours, dans des conditions de forte concertation entre les différents acteurs du territoire.

Un nouveau périmètre géographique incluant 53 communes a été proposé. Centré sur les paysages ruraux de la presqu'île de Crozon, du Pays de Daoulas et des Monts d'Arrée, ce périmètre ne s'étendra pas aux communes de la rade de Brest proches du Parc marin d'Iroise comme cela avait été envisagé en 2020. Le CESER aurait aimé en comprendre les raisons et rappelle son attachement à la prise en compte du continuum terre-mer.

Ce nouveau périmètre devrait cependant être de nature à conforter la gouvernance et la mise en œuvre des missions du PNRA sur un territoire dont l'identité éco-paysagère restera ancrée dans la continuité. Ce territoire conforte prioritairement les EPCI déjà concernés par le Parc ainsi que les communes impliquées dans la dynamique du Géopark (labellisation obtenue en mars 2024). Le CESER juge ce choix pragmatique, parce que probablement plus en adéquation avec les moyens humains et financiers mobilisables et avec la dynamique des acteurs en place.

Le CESER restera attentif aux prochaines étapes de construction de la démarche. Il insiste, comme il le mentionnait dans son avis de décembre 2020, sur la nécessité de renforcer la contribution de la société civile à la révision de la charte et à la vie du Parc. Il apprécie que le Conseil scientifique du Parc soit prochainement activé, tout en appelant de ses vœux la mise en place du « conseil de développement scientifique et citoyen » qui avait été envisagé dans les premiers projets de charte pour appuyer les instances de gouvernance du PNRA. Le CESER pourrait participer à ce conseil.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Procédure de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional d'Armorique :  
ajustement du périmètre d'étude et information sur les prochaines étapes »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**